CLAUDE-MARIE LEROY
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

CIRCUSNEXT

15-17 Villa Saint Jacques

75014 PARIS

8C RUE MARC SANGNIER – 94700 MAISONS ALFORT – TEL. 01 46 59 44 00 – FAX 01 46 59 46 00 – e-mail : cmler.audir@wanadoo.fr – SIREN 387 509 615
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. ACCEPTANT A CE TITRE LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES LIBELLES A SON NOM

CLAUDE-MARIE LEROY
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Aux membres de l'association Circusnext

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Circusnext relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport sur la base des éléments disponibles à cette date.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Deux évènements importants sont survenus au cours de l'exercice 2021 : le report de l'installation à la Ferme Montsouris décalée à 2022 et le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui aura des conséquences économiques qui ne sont pas encore évaluables.
Ces deux évènements n'ont pour l'instant pas eu de conséquences sur la poursuite de l'activité de l'association.



8C RUE MARC SANGNIER – 94700 MAISONS ALFORT – TEL. 01 46 59 44 00 – FAX 01 46 59 46 00 – e-mail : cmler.audir@wanadoo.fr – SIREN 387 509 615
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. ACCEPTANT A CE TITRE LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES LIBELLES A SON NOM

CLAUDE-MARIE LEROY
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de la COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du compte rendu financier et des autres documents adressés aux membres de l'Association.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



CLAUDE-MARIE LEROY
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association CIRCUSNEXT à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 8 Avril 2022

La Commissaire aux Comptes
Claude-Marie LEROY



Bilan Actif

Au	31/12/2021	31/12/2020
Durée	12 mois	12 mois

	Brut	Amort&Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'etablissement				
Frais recherche & développement				
Conces. brevets & droit simil.				
marques, procédés, logiciels, droits				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles	8 376		8 376	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Bâtiments				
Inst. Tech., Matériel Outil. ind.				
Autres immobilisations corporelles	7 740	7 342	398	682
Immob. corporelles en cours	55 647		55 647	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob.financières				
TOTAL (I)	**71 763**	**7 342**	**64 421**	**682**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvision.				
En-cours production de biens				
En-cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes sur commandes				
Créances exploitation				
Usagers & cptes rattachés	4 100		4 100	
Autres créances	383 209		383 209	657 232
Divers				
Valeurs mobilières de placement	366		366	366
(dont actions propres)				
Disponibilités	889 731		889 731	1 213 169
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance	2 813		2 813	2 810
TOTAL (II)	**1 280 219**		**1 280 219**	**1 873 577**
Charges à répartir /plus.exer. **(III)**				
Prime de rembours. des emprunts **(IV)**				
Ecart de conversion actif **(V)**				

TOTAL GENERAL (I à V)	**1 351 982**	**7 342**	**1 344 640**	**1 874 259**

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser	
Acceptés par les organes statutairement compétents	
Autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à faire	

Bilan Passif

Au	31/12/2021	31/12/2020
Durée	12 mois	12 mois

		Net	Net
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs,donations...)			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Réserves de trésorerie provenant du résultat			
Dotation au fonds de trésorerie			
Fonds associatifs		245 565	245 565
Report à nouveau		-1 546	1 061
RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)		**142 587**	**-2 607**
Subventions d'investissement		230 000	180 000
Autres subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Subventions d'équipement			
TOTAL	**(I)**	**616 606**	**424 019**
AUTRES FONDS PROPRES			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
TOTAL	**(II)**		
FONDS DÉDIÉS		376 581	1 041 571
TOTAL	**(III)**	**376 581**	**1 041 571**
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		228 728	278 838
Provisions pour charges		9 142	8 293
TOTAL	**(IV)**	**237 870**	**287 131**
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès établiss. crédit		318	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçues s/ commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 403	30 924
Dettes fiscales et sociales		19 308	17 282
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés			
Autres dettes		81 553	1 838
TOTAL	**(V)**	**113 582**	**50 044**
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance			71 495
TOTAL	**(VI)**		**71 495**
Ecart de conversion passif	**(VII)**		
TOTAL GENERAL	**(I à VI)**	**1 344 639**	**1 874 259**

Compte de Résultat

	Au	31/12/2021	31/12/2020
	Durée	12 mois	12 mois

	France	Exportation	TOTAL	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	7 000		7 000	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	***7 000***		***7 000***	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			142 130	886 075
Reprises s/prov et amort. transfert de charges			57 806	
Autres produits			3 016	7
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			1 041 571	524 768
TOTAL (I)			**1 251 524**	**1 410 851**
CHARGES D' EXPLOITATION				
Achat de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			402 332	112 748
Impôts, taxes et versements assimilés			195	1 077
Salaires et traitements			166 534	139 144
Charges sociales			64 905	32 317
Dotations aux amortissements s/immobilisations			853	2 070
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations pour réserves				
Dotations aux provisions pour risques et charges			849	77 897
Engagements à réaliser sur ressources affectées			376 581	1 036 731
Autres charges			96 541	11 481
TOTAL (II)			**1 108 791**	**1 413 466**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**142 733**	**-2 615**
OPERATIONS EN COMMUN				
Excédent attribué, déficit transféré **(III)**				
Déficit supporté, excédent transféré **(IV)**				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
Autres valeurs mob., créances d' actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés				3
Reprises s/provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets s/cessions valeurs mob de placement				
TOTAL (V)				**3**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes s/cessions valeurs mob. de placement				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				**3**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**142 733**	**-2 611**

Compte de Résultat (Suite)

	Au Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			4
Sur opérations en capital			
Reprises s/provisions et transfert de charges			
Quote-part des subventions d'investissement non renouvelable virée au cpte résultat			
TOTAL	**(VII)**		**4**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		146	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amort.et prov./Transfert de charges			
TOTAL	**(VIII)**	**146**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII - VIII)**	**-146**	**4**
Participation des salariés	**(IX)**		
Impôts sur les bénéfices	**(X)**		
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**1 251 524**	**1 410 859**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**1 108 937**	**1 413 466**
EXCEDENT OU DEFICIT (Produits - Charges)		**142 587**	**-2 607**
EVALUATION DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Dons en nature		18 780	13 736
CHARGES			
Mise à disposition de biens et de services		18 780	13 736

circusnext

15-17 Villa Saint Jacques • 75014 Paris

SIRET : 495 387 813 00035 • +33 (0)1 43 40 48 60 • info@circusnext.eu • www.circusnext.eu

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'association circusnext se caractérise par les données suivantes au **31 décembre 2021** :

Total du bilan	1 344 640 €
Produits d'exploitation	1 251 524 €
Exédent	142 587 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association circusnext pour l'exercice **du 1er janvier au 31 décembre 2021**. Sur la base du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables
   - 1.1 Immobilisations incorporelles
   - 1.2 Immobilisations corporelles
   - 1.3 Immobilisations financières
   - 1.4 Autres créances
   - 1.5 Valeurs mobilières de placement
   - 1.6 Charges et produits constatés d'avance
   - 1.7 Valorisation des contributions volontaires en nature
   - 1.8 Provisions inscrites au bilan
   - 1.9 Subventions et fonds dédiés

2. Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat
   - 2.1 Immobilisations et amortissements
   - 2.2 État des échéances et dettes

2.3 État des créances

2.4 Charges et produits constatés d'avance

2.5 Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

2.6 Charges financières

2.7 Capitaux propres

2.8 Réserves de trésorerie

3. Informations complémentaires

3.1 Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

3.2 Engagements financiers et sûretés réelles donnés

3.3 Effectif

3.4 Engagements financiers et sûretés réelles reçus

1. Règles et méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'exercice 2021 ont été établis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux normes comptables généralement admises en France ainsi qu'aux principes spécifiques du secteur associatif prévus dans le règlement **ANC 2018-06**.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

- L'image fidèle Le principe de continuité
- Le principe de la permanence des méthodes
- Le principe d'indépendance des exercices
- Principe de prudence
- Régularité et sincérité

Un évènement important est survenu au cours de l'exercice 2021 : la mise en service de la Ferme Montsouris décalée de 2021 à 2022.

Un évènement postérieur à la clôture est survenu : le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui aura des conséquences économiques mais qui ne sont pas encore évaluables.

Ces deux évènements n'ont pas eu de conséquences sur la poursuite de l'activité de l'association.

1.1 Immobilisations incorporelles

Néant

1.2 Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont conformes aux récents règlements de l'Autorité des normes comptables.

Après l'analyse des immobilisations, il ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composants ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Les durées d'amortissements correspondent à des durées réelles d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- *Matériel informatique* *3 ans*

1.3 Immobilisations financières

Néant.

1.4 Autres créances

Elles sont constituées essentiellement des subventions (notifiées et/ou ayant fait l'objet d'une convention signée avec le partenaire public) restant à percevoir au 31 décembre 2021.

1.5 Valeurs mobilières de placement

Ce poste concerne les titres de participation au capital de la banque Crédit Coopératif souscrits au cours des exercices antérieurs à 2012.

1.6 Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance correspondent à des charges et produits comptabilisés au cours de l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant.

1.7 Valorisation des contributions volontaires en nature

Conformément aux dispositions prévues par les articles 211-1 à 211-4 du règlement ANC 2018-06, l'aide en nature octroyée par la Ville de Paris relative à la redevance annuel d'occupation des locaux pour un montant de 18 780 euros (conformément à la convention n° D19DAC-000071 article 6) ; elle figure au pied du compte de résultat.

1.8 Provisions inscrites au bilan

Les provisions inscrites au passif (provisions pour risques et charges) concernent le risque de contrôle de l'Union européenne des projets coopération 2013-2018 et Erasmus+ 2018-2021, ainsi que les charges de clôture des projets européens en cours pour un montant total de 221 032 €.

Les provisions pour charges concernent la provision de départ à la retraite (9 142 euros).

1.9 Subventions et fonds dédiés

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi, pris par l'association envers le tiers financeur, est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « Fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Le tableau suivant détaille les fonds dédiés et les mouvements constatés au cours de l'exercice 2021 :

Nature de la subvention	Montant initial	Fonds à engager au 01/01/2021	Utilisation au cours de l'exercice 2021	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager au 31/12/2021
Subvention européenne Circusnext PLaTFoRM 2021-2022	500 000	500 000	167 971	0	332 029
Subvention Institut Français 2022	10 000	10 000	0	0	10 000
Subvention Conseil Régional Ile de France 2021-2022	22 500	22 500	7 948	0	14 552
Subvention Ministère de la culture DGCA 2020	180 000	20 000	0	0	20 000
TOTAL	**712 500**	**552 500**	**175 919**	**0**	**376 581**

1.10 Subventions et fonds dédiés

Les subventions d'investissement (230 000€) n'ont pas fait l'objet de reprises sur l'exercice 2021 car elles sont relatives à l'aménagement de la Ferme Montsouris et que ce dernier n'a pas été achevé sur l'exercice 2021.

2. Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat

2.1 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice 2021 concernent exclusivement des immobilisations en cours. En effet, il s'agit de travaux pour la Ferme Montsouris dont la mise en service n'a pas été réalisée sur l'exercice 2021.

Les amortissements en cours sont retracés dans le tableau ci-dessous :

Amortissements	Amortissements cumulés au 01/01/2021	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2021
Immobilisations corporelles	**8 577**	**853**	**0**	**9 430**
Installations générales, agencement Matériel de bureau et informatique	8 577	853	0	9 430
TOTAL	**8 577**	**853**	**0**	**9 430**

2.2 État des échéances et dettes

Le poste « Dettes fournisseurs » enregistre les factures d'achats non réglées au 31 décembre 2021 et les factures fournisseurs non reçues, qui concernent des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » réunit principalement des cotisations sociales du 4e trimestre 2021 non réglées au 31 décembre 2021, des provisions pour congés payés et charges sociales rattachées.

Le poste « Autres dettes » regroupe essentiellement des dettes contractées vis-à-vis des salariés soit pour des traitement soit pour des avances de frais.

Le poste « Produits constatés d'avance » correspond à l'enregistrement de la subvention pluriannuelle de l'Union européenne sur le programme Erasmus.

	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	318	318		
Fournisseurs	12 403	12 403		
Dettes fiscales et sociales	19 308	19 308		
Autres dettes	81 553	81 553		
TOTAL	**113 582**	**113 582**	**0**	**0**

2.3 État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2.4 Charges et produits constatés d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

2.5 Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

Néant.

2.6 Charges financières

Néant.

2.7 Capitaux propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau suivant :

	Au 01/01/2021	Affectation	2021	Au 31/12/2021
Report à nouveau	0	- 2 607		- 2 607
Résultat de l'exercice	- 2 607		142 587	142 587
Fonds associatifs	245 565			245 565
Situation nette	**244 019**	**- 2 607**	**142 587**	**385 545**

3. Informations complémentaires

3.1 Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

3.2 Engagements financiers et sûretés réelles donnés

Néant.

3.3 Effectif

L'effectif de l'association à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2021 est de 3 salariés équivalent temps plein.

3.4 Engagements financiers et sûretés réelles reçus

Néant.

